

Souveraineté La Solution inc.



Jean-Paul Perreault
Président Impératif français
Recherche et communications

5 décembre 20:55

COREM : UN AUTRE SYMPOSIUM qui se tiendra au Québec demander par le Canada, appuyé et financé par le gouvernement du Québec! mais ne sera pas en Français.

Le Symposium sur le bouletage du minerai de fer qui se tiendra du 29 septembre au 2 octobre 2013 dans la capitale nationale du Québec ne sera pas en français.

Dans le site Web, on découvre que le gouvernement du Québec par ses ministères québécois des Ressources naturelles et de la Faune et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation financent avec l'argent des Québécois et des Québécoises ce symposium où le français est ignoré, banalisé et infériorisé, et que le gouvernement du Canada, par Développement économique Canada, contribue aussi à ce mépris de la société québécoise.

Dimanche, 09 décembre 2012 12:12

REFONTE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Réactions d'Impératif français au projet de loi

Impératif français reconnaît les efforts déployés par la ministre responsable de la Charte de la langue française, Mme Diane De Courcy, ainsi que par le gouvernement de Mme Marois, pour redonner au français son statut de langue officielle du Québec. Les points suivants illustrent cette volonté de renforcer la Charte :

- Interdire l'exigence systématique de l'anglais pour travailler au Québec;
- Instaurer des mesures de francisation pour les entreprises de 26 à 49 employés;
- Mettre en place des épreuves de français pour les élèves anglophones des niveaux secondaire et collégial;

Toutefois, Impératif français croit que cette nouvelle mouture de la Charte n'atteindra ses objectifs que si le gouvernement accompagne sa réglementation de mesures musclées pour envoyer un message clair et sans ambiguïté, à savoir que toute personne qui vit ou choisit de vivre au Québec choisit de vivre en français. Dans cette perspective, Impératif français demande à l'égard des entreprises qui contreviennent à la loi des mesures coercitives telles que la perte de subventions, la perte de contrats, des amendes significatives et davantage de poursuites judiciaires. De plus, Impératif français s'attendait à trouver des mesures plus contraignantes pour les micro-entreprises qui sont souvent des entreprises de service, et ce, afin que ces entreprises réalisent l'obligation qui leur est faite d'offrir des services en français. Fort de son expérience sur le terrain, Impératif français pose la question suivante : Quels seront les « nouveaux » outils dont disposera l'Office québécois de la langue française pour faire respecter la Charte dans son intégralité?

Enfin, le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, déplore que le projet de loi ne contienne pas les mesures essentielles pour enrayer l'anglicisation du système scolaire francophone en abandonnant, par exemple, les cours intensifs d'anglais en sixième année, l'enseignement de l'anglais dès la première année et en supprimant de manière définitive les écoles passerelles.

À titre de défenseur reconnu de la langue française au Québec, Impératif français continuera à remplir son rôle de vigie avec fermeté et détermination et participera à toutes les tribunes, dont la commission parlementaire itinérante, pour faire en sorte que le français, langue officielle du Québec, soit la langue pour vivre et travailler en français au Québec.